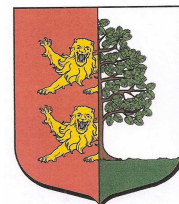


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019



Date de convocation : 13/06/2019
Date d'affichage : 13/06/2019

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 20 juin à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, Adjoint,
M.ROSSET – C.CRETE – J.MAZUEL - Y.LE HIR- O.CHARTON – T.NEYT- P.DERLY
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : H.DANJOU (Pouvoir à Y. LE HIR) -V. LE GALL

Odile CHARTON a été élue secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire informe les membres du conseil des prochaines dates de conseil municipal : 8 juillet, 30 septembre et 12 décembre. Ces dates peuvent cependant varier en fonction des actualités ou contraintes du moment.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 28 mars 2019.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur a été commise dans la reprise des résultats 2018 au compte R002 en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2017 n'avait pas été repris pour un montant de 58 475,31 € soit un excédent total 2019 de 116 399,25 € en fonctionnement.

D'autre part, il faut comptabiliser en recettes et dépenses un encaissement non destiné à la commune pour 21 159 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (avec 1 abstention C.CRETE), décide de procéder à la décision modificative budgétaire suivante (inscription de crédits):

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	
Compte 615221	+ 21 159 €
Recettes de fonctionnement	
Compte R002 report à nouveau	+ 21 159 €
	+ 58 475,31 €

Enfin, M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du linteau de la porte d'accès à la sacristie pour 1 182 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux écritures comptables suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement	
Compte 2315 (op. non affectées)	- 1 182 €
Compte 21318	+ 1 182 €

ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE :

M. le Maire propose au conseil de constituer une commission d'appel d'offres et de marché à procédure adaptée pour les prochains marchés de travaux, notamment celui des vitraux. Il propose d'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. M. le maire ou son représentant en assurera la présidence.

Ont été élus membres titulaires :

- **Jean-Claude GEFROY**
- **Yves LE HIR**
- **Pascal DERLY**

Ont été élus membres suppléants :

- **Teddy NEYT**
- **Jacques MAZUEL**
- **Hervé DANJOU**

REPRESENTATION ET GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A COMPTER DE MARS 2020 :

Considérant l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que la représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre et donc la Communauté de communes du Vexin Normand doit être revalidée notamment en vue des échéances électorales de mars 2020 ;

Considérant que 2 schémas sont juridiquement possibles, à savoir :

- une représentation **via le droit commun**
- ou
- **une représentation fixée selon un accord local** qui doit toutefois être validée par la Communauté de communes mais aussi et surtout par les communes membres selon les règles suivantes : *« Adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres (la ville de Gisors dans notre cas) ».*

Considérant que la future gouvernance peut s'établir selon 7 dispositifs ;

Il a été vu qu'à l'évidence aucune condition de majorité qualifiée ne pouvait être obtenue dans les communes membres avec autant de possibilités ;

Les conseillers ont estimé que la réduction du nombre total de conseillers communautaires était la proposition à retenir ;

Que l'accord de droit commun ne ferait pas mieux fonctionner la gouvernance de la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Après en avoir délibéré, le Conseil MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- De valider la représentation suivante à compter de mars 2020 dans le cadre de la gouvernance du conseil communautaire en optant pour **l'accord local n° 6 avec 64 délégués communautaires selon la répartition suivante :**
 - **35 autres communes : 1 siège**
 - **Bézu saint éloi : 2 sièges**
 - **Etrépagny : 6 sièges**
 - **Gisors : 19 sièges**
 - **Neaufles saint martin : 2 sièges**

QUESTIONS DIVERSES :

- Urbanisme : M. le Maire informe que les membres de la commission urbanisme, le cabinet d'études Audicé et les personnes publiques associées se sont réunis le 18 juin pour faire la synthèse des modifications à apporter au projet de plan local d'urbanisme suite à l'enquête publique. Le projet à approuver fera l'objet de l'unique point à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du 8 juillet prochain.
- Feu de l'été : M. le Maire informe de l'accord de la Préfecture pour la manifestation du 29 juin et fait un point sur les personnes présentes pour aider au montage du bûcher et à la mise en place des tables et chaises pour le repas du soir. Un food truck sera installé sur la place du Fort.
- Noël : un courrier a été adressé aux familles pour s'inscrire au spectacle de Noël.
- Balade contée : le samedi 29 juin à 16h la communauté de communes proposera une visite décalée de la commune avec contes, danses, chants, poésies à travers les rues du village.
- C.Crété s'interroge sur l'abattage d'un tilleul place du Fort. M. le Maire l'informe que celui-ci n'avait aucune pousse au printemps, et que l'écorce se détachait du tronc. Il est possible que la sécheresse de l'été 2018 en soit à l'origine. Sur les conseils d'Hervé Danjou l'arbre étant mort, il a été abattu.
- T.Neyt demande la pose d'un panneau interdit de stationner au carrefour de la rue du bout d'en bas avec le chemin des ruelles. Des voitures stationnent régulièrement.

La séance a été levée à 21h55